

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1099

présenté par
M. Lioger, rapporteur

ARTICLE 3

Modifier ainsi le premier alinéa :

1° Après le mot : « national », substituer au signe :

« , »,

les mots :

« ainsi que » ;

2° Compléter cet alinéa par les mots :

« et la première occurrence du mot : « et » est supprimée. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.